

Note de service

À : Partenaires Emploi Ontario

De : Cordelia Abankwa
Sous-ministre adjointe
Division de l'emploi et de la formation

Date : **16 mars 2022**

Objet : Attributions pour l'exercice 2022-23 : Subvention pour l'emploi
Canada-Ontario

Cher Partenaire Emploi Ontario :

Je vous écris pour vous informer de la décision de financement du ministère concernant la Subvention pour l'emploi Canada-Ontario (SECO) pour l'exercice 2022-23.

Compte tenu des impacts continus de la pandémie mondiale de COVID-19 et des mesures de santé publique actuelles, les attributions et les objectifs des fournisseurs de services de la SECO ont conservé un « statu quo » pour les exercices 2020-21 et 2021-22.

Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) adoptera la même approche pour le prochain exercice financier (c.-à-d. 2022-23). Le MTFDC renouvellera les accords annuels au même niveau de financement que ceux reçus en 2021-22 pour les fournisseurs de services de la SECO dans toute la province. Cette approche de financement du statu quo assurera la continuité des services et aidera les fournisseurs de services à se concentrer sur l'assistance à la clientèle. Veuillez noter que les activités de financement des fournisseurs de services devront être réalisées avant la fin de l'exercice 2022-23. Cela signifie que les engagements relatifs aux accords de formation et aux obligations de financement ne doivent pas dépasser le 31 mars 2023.

Les consultants en emploi et formation communiqueront sous peu avec les fournisseurs de services pour finaliser les accords de paiement de transfert 2022-23.

Le ministère continuera à surveiller les performances des fournisseurs de services par rapport aux engagements contractuels et aux plans d'amélioration. Conformément à

l'approche du ministère vis-à-vis de la pandémie, toute discussion concernant les normes de qualité des services et les performances continuera à tenir compte des répercussions continues des mesures de santé publique.

Le ministère s'est engagé à finaliser les accords de paiement de transfert à temps pour l'exercice 2022-23, afin de garantir que les citoyens et citoyennes de l'Ontario continuent à recevoir l'assistance nécessaire. Le travail que les fournisseurs de services entreprennent a une incidence sur les moyens de subsistance de nombre d'Ontariens et d'Ontariennes, mais aussi sur l'économie de la province. À ce titre, la continuité des activités est essentielle pour s'assurer que les services sont en place pour soutenir les communautés.

Si vous avez des questions, veuillez contacter votre consultant en emploi et formation.

Merci pour votre engagement continu à soutenir les demandeurs d'emploi, les employeurs et les communautés à travers notre réseau Emploi Ontario.

Cordialement,

Original signé par
Cordelia Abankwa
Sous-ministre adjointe
Division de l'emploi et de la formation

cc :

Luc Desbiens, directeur régional, région Nord

Tariq Ismati, directeur régional, région de l'Est

Charles Bongomin, directeur régional, région du Centre

Heather Cross, directrice régionale, région de l'Ouest

David Cronin, directeur, Direction du soutien à la prestation des programmes